

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Entretien

Emmanuel Cartier

Repenser le dualisme juridictionnel de notre système

Propos recueillis par Jonathan Vayr

CHRONIQUE

Page 8

■ Administratif

Jacqueline Morand-Deviller, Florian

Poulet et Pierre Bourdon

Chronique de droit administratif

(Janvier 2017)

(1^{re} partie)

CULTURE

Page 16

■ Exposition

Didier Du Blé

La Pente de la rêverie

ACTUALITÉ

Entretien



Repenser le dualisme juridictionnel de notre système ¹²⁴⁵³

Entretien avec Emmanuel CARTIER, professeur de droit public à l'université Lille 2 droit et santé, Codirecteur du CRD&P (Centre de recherches droits et perspectives du droit)

Propos recueillis par Jonathan VAYR

La réforme de l'Inspection générale de la justice avait provoqué une forte opposition des magistrats début décembre. En cause, l'extension de ses pouvoirs à la Cour de cassation et une accusation d'atteinte à la séparation des pouvoirs par cette dernière. Mais au-delà de la polémique créée par le texte, le décret soulève, pour les spécialistes, des questions de fond sur le fonctionnement même de notre système juridique...

En publiant au Journal officiel, le 6 décembre dernier, un décret réformant l'Inspection générale des services judiciaires, le gouvernement ne s'attendait certainement pas à une telle opposition de la part des magistrats. Le texte instaure une Inspection générale de la justice et étend au passage les pouvoirs de contrôle de l'institution à la Cour de cassation, quand ses attributions précédentes se limitaient aux juridictions de premier et second degré. Très rapidement, les plus hauts magistrats de la Cour suprême de l'ordre judiciaire ont dénoncé ce qu'ils conçoivent comme une atteinte au principe de séparation des pouvoirs. Dans la foulée, le syndicat FO Magistrats a introduit de son côté un recours auprès du Conseil d'État contre le texte. Pour Emmanuel Cartier, professeur de droit public à l'université Lille 2 droit et santé et codirecteur du CRD&P

(Centre de recherches droits et perspectives du droit), le problème naît d'abord de la conception même de ce que sont la justice et la séparation des pouvoirs dans la tradition juridique française. Mais le différend entre les magistrats et le ministère de la Justice soulève également un autre point : celui de la pertinence du dualisme juridictionnel tel qu'il est conçu dans notre système actuel. Avec le professeur Emmanuel Cartier, les *Petites Affiches* sont revenues sur les débats qu'a provoqués le décret n° 2016-1675, du 5 décembre 2016, pour mieux comprendre ce que sont, derrière la polémique apparente, les implications pour notre système juridique français.

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34